

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1490

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,
M. Charroux, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et M. Serville

ARTICLE 3 A

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1°*bis* Une évaluation globale et pour chaque type de bâtiments des montants d'investissements nécessaires en faveur de la maîtrise de l'énergie ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter le contenu du rapport présenté tous les cinq ans concernant le parc national de bâtiments publics et privés à usage résidentiel et tertiaire, avec l'ajout d'une évaluation globale et pour chaque grande catégorie des investissements nécessaires à la rénovation thermique et à la maîtrise de la demande d'énergie de ces bâtiments.